

Obtenir le diplôme SSIAP 1 par équivalence

DURÉE : 6 Jours (42H)

Prix : 1 520,00 € HT



PRÉSENTIEL



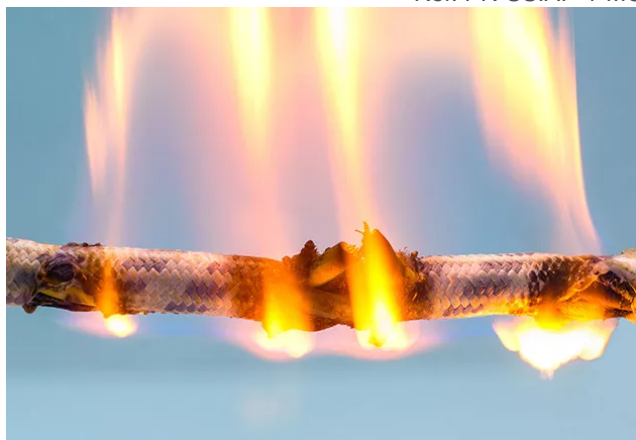
ÉLIGIBLE CPF



FORMATION CERTIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE



Objectifs et compétences visés

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH :
 - sensibiliser les employés à l'assistance aux personnes, intervenir face à un début d'incendie,
 - alerter, évacuer le public et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne souhaitant devenir agent de sécurité incendie en ERP ou IGH et remplissant les conditions d'accès au module complémentaire du SSIAP 1 conformément aux exigences de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Prérequis

- Être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.
- Être titulaire de la formation initiale correspondante des pompiers militaires de l'armée de terre et de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale ou du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers.
- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, **OU**
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Contenu de la formation

- Sécurité incendie : principes de classement des établissements, principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement, évacuation, désenfumage, éclairage de sécurité, moyens de secours.
- Installations techniques : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, SSI.
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie : le service de sécurité, le poste de sécurité, les rondes de sécurité et la surveillance des travaux.

- Visites et mises en situation.

Modalités

Modalités d'évaluation

Cette formation entraîne, sans évaluation, la remise du diplôme de SSIAP 1 par équivalence.

Le taux de réussite en 2020 ne peut être communiqué, faute de session réalisée sur cette année de référence.

Nos plus

Vous bénéficierez d'un **bâtiment pédagogique** dédié à l'appropriation des savoir-faire professionnels comprenant : PC sécurité, SSI de catégorie A, extincteurs, RIA, désenfumage (circulation, locaux, cage d'escalier, naturel et mécanique), compartimentage (porte, clapet), déverrouillage d'issues de secours, système de rondier, main courante électronique...

Votre formation peut être 100% prise en charge

Montant de la formation : **1 520,00 €**



CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro [RS 5641](#).

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

[Cliquez ici](#)

Code RNCP-RS : 5641

[Contactez-nous](#)

En bref

21000

stagiaires / an



+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70